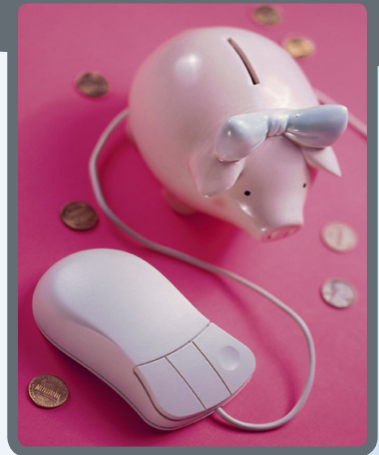


LOCATION FINANCIERE

Un outil de gestion dynamique

Pour permettre à votre entreprise de s'adapter aux évolutions du marché tout en maîtrisant son budget, la gestion informatique via la location financière évolutive assure l'intégration des nouveaux matériels, logiciels et prestations de services.



NOS ATOUTS

Souplesse / Adaptabilité :

- Possibilité d'intégrer la globalité d'un projet informatique (matériel, logiciels et services).
- Nos contrats s'adaptent en permanence aux contraintes budgétaires et technologiques de nos clients :
 - Des durées au choix : de 12 à 60 Mois.
 - Une structure de contrat souple et modulable .
 - Des échéances mensuelles - trimestrielles - semestrielles - annuelles.
 - Des loyers linéaires, dégressifs, progressifs, en fonction de coefficients de saisonnalité.

Evolutivité / Dynamisme :

Dans un environnement économique dans lequel une entreprise doit faire face aux impondérables, à des évolutions technologiques constantes et des mutations économiques perpétuelles, nos contrats de location évolutive sont la solution incontournable alliant réactivité, adaptabilité et dynamisme.

• Notion de pilote manager

Vous êtes le pilote de vos évolutions. La décision de faire évoluer ou non vos contrats vous appartient.

- Ajout de matériel à tout moment dès l'initialisation du contrat de base.
- Modification du contrat dès le 6ème mois.

• Remplacement de matériel

Le matériel remplacé fait l'objet d'une valorisation sur le marché de seconde main par le service Brokerage de notre partenaire financier. Cette valorisation viendra en déduction du nouvel investissement potentiel, afin d'optimiser l'évolution du contrat.

• Modification de la structure du contrat

Le contrat peut être modifié radicalement afin de le réadapter à votre nouvelle problématique budgétaire ou technologique. Le montant des échéances sera alors calculé en fonction des nouvelles conditions de paiement que vous avez choisies.

Performance :

En fonction de l'avancée du contrat dans le temps, nos clients bénéficient de budgets d'évolution à loyer constant. Vous disposez d'une visibilité globale sur l'ensemble des budgets d'évolution dont vous pourrez bénéficier durant toute la vie du contrat.

Au travers de ce programme, AURAneXt et son partenaire financier s'engagent sur :

- La transparence,
- Un coût locatif maîtrisé,
- Un parc homogène et adapté aux besoins,
- Des évolutions à la carte,
- Une notion de pilote manager renforcée.

Veille Technologique :

Au travers de la location évolutive, vous bénéficiez des avantages du service Brokerage qui vous donne tous les six mois :

- La comparaison des actifs loués au standard du marché,
- Le positionnement sur le rapport Coût / Performance des biens loués,
- Les évolutions du marché.

AURAneXt travaille en étroite collaboration avec des spécialistes du financement en location évolutive des Nouvelles Technologies, pour apporter à ses clients les services et les conseils adéquats à la maîtrise de leurs projets informatiques et financiers.

FORMATION

De la valeur ajoutée pour votre entreprise

L'évolution permanente des technologies liées au système d'information, la diversité des solutions et leur constante complexité tendent à rendre la traditionnelle « formation sur le tas » de moins en moins rentable et pertinente.

Animée par notre partenaire professionnel, **ip-formation**, la formation permet une montée en compétence optimale et efficace : vous gagnez un temps précieux, voire même vital au regard des délais imposés par vos impératifs de production.

en partenariat avec



NOTRE MISSION

- Vous accompagner dans la conduite et la réussite de vos plans de formation.
- Vous proposer l'offre la plus complète, la plus diversifiée et la plus proche des besoins de vos équipes.

SOMMAIRE

- **Microsoft** : Infrastructure réseau et système d'exploitation
- **Développement** : C, C++, Visual Basic, Microsoft.NET, Java, PHP, HTML
- **Unix / Linux** : Système et Sécurité
- **Base de données** : SQL Server, Oracle
- **Conception** : UML
- **Conduite de Projet**
- **Décisionnel** : Microsoft Project, UP, UML
- **Bureautique** : Windows, Word, Excel, Access, Powerpoint, Outlook, Internet, Acrobat, VBA, Lotus Notes
- **Graphisme** : Photoshop, Flash MX

Financement

Toute entreprise concourt au développement de la formation professionnelle continue en participant chaque année au financement d'actions de formation ou de bilan de compétences.

- Pour les entreprises de moins de 10 salariés, l'obligation légale est fixée à 0,15 % ou 0,25 % (si l'entreprise est assujettie à la taxe d'apprentissage) de la masse salariale annuelle brute de l'entreprise.
- Pour les entreprises de 10 salariés et plus, l'obligation légale est fixée à 1,5 % des salaires versés dans l'entreprise.

En réalité, certaines entreprises dépassent largement cette obligation. La moyenne est au-dessus de 3 %.

Les chefs d'entreprises, et les non-salariés, versent à un des organismes habilités par l'Etat, une contribution de 0,15 % calculée sur une assiette particulière.

Par voie d'accords collectifs, certains secteurs d'activité ont prévu un taux de participation supérieur au minimum légal. Des organismes collectent, obligatoirement ou facultativement, les contributions des entreprises. Ils sont créés par les organisations patronales et les syndicats de salariés puis agréés par l'Etat. Ce sont les OPCA (Organisme Paritaires Collecteurs Agréés).

Or les entreprises ne profitent pas toujours de ce budget auquel elles ont droit : pensez-y !

